

## ANNEXES

## ANNEXE I

PROGRAMME DES ÉPREUVES DES CONCOURS EXTERNES ET INTERNES OUVERTS PAR  
SPÉCIALITÉ POUR LE RECRUTEMENT D'INSPECTEURS DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS

## SPÉCIALITÉ « AÉRONAUTIQUE : PILOTE D'AVION »

## CONCOURS EXTERNE ET INTERNE

**Epreuve d'admissibilité n° 1 :**

1. Géographie des flux dans le monde  
Les frontières dans le monde aujourd'hui  
Les niveaux et rythmes de développement (pôles de développement, réseaux d'échanges)  
Les théories économiques  
Les acteurs publics et privés  
Les voies de communication et les moyens de transport  
Les flux de personnes, de marchandises et de capitaux.
2. Droits et devoirs du citoyen et du fonctionnaire  
La citoyenneté  
Les droits et devoirs du citoyen  
Le service public  
Droit de la fonction publique.
3. Missions et l'organisation de la DGDDI  
Les grandes missions de la douane : mission économique, mission de protection et mission fiscale  
L'organisation générale des services  
L'action des services de la branche des opérations commerciales et d'administration générale et de la branche de la surveillance  
Notions sur les pouvoirs des agents des douanes.
4. Raisonnement logique et raisonnement mécanique : pas de programme.

**Epreuves d'admissibilité n° 2 et n° 3 :**

- Droit aérien et procédures du contrôle de la circulation aérienne
- Connaissance générale de l'aéronef, cellule/systèmes/motorisation,
- Connaissance générale de l'aéronef, instruments,
- Masse et centrage,
- Performance,
- Préparation et surveillance du vol,
- Performance humaine,
- Météorologie,
- Navigation générale,
- Radioguidage,
- Procédures opérationnelles,
- Principes du vol,
- Communications en VFR,
- Communications en IFR.

**Epreuve d'admission n° 1 :** pas de programme**Epreuve d'admission n° 2 :**

Programme des épreuves d'admissibilité n° 2 et n° 3 complété des éléments suivants :

Liaison en IFR (Instrument Flying Rules : règles du vol aux instruments) entre deux aérodromes équipés.  
Recherche en VFR (Visual Flying Rules : règles du vol à vue) d'un terrain secondaire ou privé dans le cadre des missions de recherche ou de surveillance dévolues à l'administration des douanes. Travail en basse altitude dans le cadre des missions de surveillance de la DGDDI.

**Epreuve d'admission n° 3 :** La nature, les modalités et les barèmes de l'épreuve sont fixés par l'arrêté du 7 septembre 2015 relatif à l'épreuve d'exercices physiques commune aux concours externes et internes ouverts pour le recrutement des personnels de la direction générale des douanes et droits indirects (NOR : FCPD1519270A).

## SPÉCIALITÉ « AÉRONAUTIQUE : PILOTE D'HÉLICOPTÈRE »

## CONCOURS EXTERNE ET INTERNE

**Epreuve d'admissibilité n° 1 :**

1. Géographie des flux dans le monde  
Les frontières dans le monde aujourd'hui  
Les niveaux et rythmes de développement (pôles de développement, réseaux d'échanges)  
Les théories économiques  
Les acteurs publics et privés  
Les voies de communication et les moyens de transport  
Les flux de personnes, de marchandises et de capitaux.
2. Droits et devoirs du citoyen et du fonctionnaire  
La citoyenneté  
Les droits et devoirs du citoyen  
Le service public  
Droit de la fonction publique
3. Missions et l'organisation de la DGDDI  
Les grandes missions de la douane : mission économique, mission de protection et mission fiscale  
L'organisation générale des services  
L'action des services de la branche des opérations commerciales et d'administration générale et de la branche de la surveillance  
Notions sur les pouvoirs des agents des douanes
4. Raisonnement logique et raisonnement mécanique : pas de programme

**Epreuves d'admissibilité n° 2 et n° 3 :**

- Droit aérien et procédures du contrôle de la circulation aérienne  
Connaissance générale de l'aéronef, cellule/systèmes/motorisation,  
Connaissance générale de l'aéronef, instruments,  
Masse et centrage,  
Performance,  
Préparation et surveillance du vol,  
Performance humaine,  
Météorologie,  
Navigation générale,  
Radioguidage,  
Procédures opérationnelles,  
Principes du vol,  
Communications en VFR,  
Communications en IFR.

**Epreuve d'admission n° 1 :** pas de programme**Epreuve d'admission n° 2 :**

Programme des épreuves d'admissibilité n° 2 et n° 3 complété des éléments suivants :

Liaison en IFR (Instrument Flying Rules : règles du vol aux instruments) entre deux aérodromes équipés.  
Recherche en VFR (Visual Flying Rules : règles du vol à vue) d'un terrain secondaire ou privé dans le cadre des missions de recherche ou de surveillance dévolues à l'administration des douanes. Travail en basse altitude dans le cadre des missions de surveillance de la DGDDI.

**Epreuve d'admission n° 3 :** La nature, les modalités et les barèmes de l'épreuve sont fixés par l'arrêté du 7 septembre 2015 relatif à l'épreuve d'exercices physiques commune aux concours externes et internes ouverts pour le recrutement des personnels de la direction générale des douanes et droits indirects (NOR : FCPD1519270A).

## SPÉCIALITÉ « MAINTENANCE AUTOMOBILE »

## CONCOURS EXTERNE ET INTERNE

**Epreuve d'admissibilité n° 1 :**

1. Géographie des flux dans le monde  
Les frontières dans le monde aujourd'hui  
Les niveaux et rythmes de développement (pôles de développement, réseaux d'échanges)  
Les théories économiques  
Les acteurs publics et privés.